

CFC par la validation des acquis délivrés pour la première fois dans le canton de Neuchâtel

Le projet pilote de validation des acquis pour la profession d'assistant socio-éducatif CFC/assistante socio-éducative CFC, conduit par le Service des formations postobligatoires, est couronné de succès et permet à 23 candidats d'obtenir leur certificat fédéral de capacité (CFC). La remise des CFC se tiendra le mercredi 26 mai 2010 au Locle en présence du conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS).

La semaine prochaine seront délivrés pour la première fois dans le canton de Neuchâtel des CFC obtenus sur la base de la reconnaissance et de la validation des acquis issus de l'expérience professionnelle et personnelle. La cérémonie de remise des certificats fédéraux de capacité d'assistant socio-éducatif CFC / assistante socio-éducative CFC obtenus par validation des acquis se déroulera le mercredi 26 mai 2010 au CIFOM au Locle, en présence du conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS, et des nombreux acteurs ayant permis la réussite du projet.

Il s'agit là un véritable changement de paradigme. Par la voie de la validation des acquis, les personnes sans qualification reconnue et qui exercent une activité professionnelle depuis plusieurs années ont la possibilité de faire reconnaître leurs compétences, de compléter leurs connaissances si nécessaire et d'obtenir un CFC.

Si une personne adulte peut se présenter aux épreuves des examens finaux d'apprentissage afin d'obtenir un CFC, elle peut désormais aussi demander que ses qualifications soient jugées sur dossier, en apportant la preuve des compétences professionnelles développées tout au long de la vie. Ainsi, dès cinq ans d'expérience professionnelle, elle peut s'engager dans la voie de la validation des acquis et être amenée, avec l'appui de spécialistes, à élaborer un dossier de preuves (bilan de compétences), lequel est soumis à un comité d'experts qui statue sur l'adéquation dudit dossier et des compétences exigées par le métier visé.

Cette voie de formation ne remplace en aucun cas les filières actuelles (apprentissage et examens selon "l'article 32"), mais elle se veut une nouvelle voie de qualification, adaptée aux adultes ayant une expérience certaine dans un domaine, permettant de valoriser les compétences acquises et d'obtenir une certification reconnue.

Fort de cette expérience pilote, le canton de Neuchâtel défendra son concept auprès de la Confédération en automne 2010 afin de pouvoir étendre cette offre complémentaire à de nouvelles professions.

- **Cérémonie de remise des CFC: mercredi 26 mai à 14h30, à l'aula de l'Ecole technique du CIFOM au Locle.**
- **Des informations complémentaires sont disponibles sous www.validacquis.ch, www.ne.ch/formapro**

Pour de plus amples renseignements:

Katia Sartori, cheffe de l'Office des apprentissages au Service des formations postobligatoires, tél. 032 889 69 40.

Pierre-Yves Romanet, responsable de l'organisation des examens au Service des formations postobligatoires, tél. 032 889 69 40.

Neuchâtel, le 19 mai 2010